

générosité. Elles ont été maintenues en poste dix ans bien que le Parlement ait de temps en temps proposé leur retrait et que le gouvernement n'ait pas été fermement convaincu qu'elles accomplissaient grand-chose à Chypre. Le fait que la présence des troupes canadiennes répondait à la demande expresse des communautés cypristes grecques et turques ainsi que des partenaires inquiets de l'OTAN, pourrait en apparence justifier la participation canadienne; mais le véritable jugement de valeur n'est pas porté.

La fonction de la Force, du moins durant la décennie de 1960, était de diminuer le plus possible les échauffourées entre Cypristes grecs et Cypristes turcs, et d'aider à créer une atmosphère de calme propice aux délibérations politiques. A mesure qu'un plus grand sentiment de sécurité s'est implanté à la fin des années 60, l'importance de la Force de l'ONU (et de la contribution canadienne à cette Force) a été diminuée proportionnellement. Les pourparlers politiques, qui se sont déroulés pendant six ans entre Clerides et Denktash, visaient à concilier les changements que les Cypristes grecs voulaient apporter à la constitution de 1960 avec les aspirations de la communauté cypriste turque. Au cours de la décennie qui a précédé l'été de 1974, on se demandait si les Cypristes grecs estimaient vraiment que la constitution de 1960 était en vigueur, bien que les Cypristes aient toujours insisté sur le fait qu'elle l'était. Après la mainmise de la Turquie en août 1974, cependant, ce sont les Cypristes grecs qui ont à leur tour mis l'accent sur la validité de la constitution de 1960 tandis que la Turquie en est venue à mettre en doute sa pertinence.

A un certain moment au début de la décennie de 1970, il a semblé que les Nations Unies s'engageaient par inadvertance dans une bataille factieuse entre les partisans de Makarios et de Grivas. Si cela s'était prolongé beaucoup plus longtemps, il est difficile de croire que les raisons

qui avaient motivé l'envoi de la Force des Nations Unies à Chypre pourraient se défendre encore pour justifier une présence militaire continue dans l'île. Il est également difficile de croire que ce sera dans l'intérêt du Canada ou des Nations Unies de maintenir durant des années, plutôt que des mois, une présence de l'ONU, importante et coûteuse, pour sauver des membres de l'une ou l'autre communauté cypriste des armées étrangères ou d'organisations paramilitaires en maraude.

Pour ce qui est de l'avenir immédiat, il serait prudent que le contingent de la Force des Nations Unies à Chypre y reste, comme c'est le cas maintenant, mieux armé que jamais auparavant. Il ne faut pas oublier que la Force doit assumer actuellement des responsabilités qui dépassent toutes celles qu'elle a dû affronter à Chypre dans le passé. Pour ce qui est de l'avenir à moyen terme, les effectifs de la Force devront peut-être être accrus, mais non l'équipement, pour protéger les communautés réimplantées dans des régions où la population appartient à l'autre camp. Cette nécessité s'imposerait durant une période transitoire d'adaptation après un retrait militaire progressif des Turcs. Par ailleurs, si une force d'occupation turque est maintenue durant plusieurs années, cette situation exigerait peut-être la réduction, voire même le retrait, de la Force de l'ONU.

C'est le rôle de la Force des Nations Unies de séparer de petites unités d'aventuriers qui ont la gâchette facile, pour atténuer la souffrance et faciliter un rapprochement des chefs politiques en vue d'un règlement du conflit. Il n'incombe pas à la Force des Nations Unies d'assister à une transformation de la division de l'île qui passerait d'une division *de facto* à une division *de jure*. Il faudrait à cette fin un nouveau mandat du Conseil de sécurité. Il ne serait pas accordé sans de nombreux débats à l'ONU et ailleurs.

